

Arrêté N° SOCIO_241017-02_elec

portant recevabilité des candidatures
pour les élections au Conseil D'UFR et Conseil
Scientifique de L'UFR de Sociologie

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021
portant création de Nantes Université et approbation
de ses statuts ;

VU la délibération n° 20211216-02 du 16 décembre
2021 portant élection de Carine BERNAULT en tant que
présidente de Nantes Université

VU les statuts de l'UFR de Sociologie,

VU le règlement intérieur de l'UFR de Sociologie,

VU la délégation de signature reçue par le
directeur de l'UFR de Sociologie, en date du 16 mai
2024

VU l'arrêté N° SOCIO_241017-01_elec
d'organisation des élections en date du 18 juillet 2024

LE DIRECTEUR L'UFR DE SOCIOLOGIE

ARRETE

ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté porte recevabilité des candidatures reçues dans le cadre des élections qui se tiendront le 17 octobre 2024.

ARTICLE N°2 : CANDIDATURES RECEVABLES

Sont candidates les listes ci-dessous :

N° de scrutin	Instance	Collège	Nombre de sièges à pourvoir	NOM DES LISTES CANDIDATES
Scrutin n°1	Conseil d'UFR de l'UFR de Sociologie	Personnel – collège A	5	PU de l'UFR de sociologie
Scrutin n°2	Conseil d'UFR de l'UFR de Sociologie	Personnel – collège B	5	Agir pour l'UFR de sociologie
Scrutin n°3	Conseil d'UFR de l'UFR de Sociologie	Personnel – collège BIATSS	2	Les personnels BIATSS de Sociologie
Scrutin n°4	Conseil d'UFR de l'UFR de Sociologie	Usagers	2 titulaires pour représenter les étudiants du cycle Licence + 2 suppléants	So(cia)lidaire

Scrutin n5	Conseil d'UFR de l'UFR de Sociologie	Usagers	2 titulaires pour représenter les étudiants du cycle Master et Doctorat + 2 suppléants	SAPU (Sociologues Apprentis pour l'UFR)
Scrutin n°6	Conseil scientifique de l'UFR	Personnel – collège A	3	PU de l'UFR de sociologie CS
Scrutin n°7	Conseil scientifique de l'UFR	Personnel – collège B	3	Collège B pour le conseil scientifique
Scrutin n°8	Conseil scientifique de l'UFR	Personnel – collège BIATSS	1	CS liste BIATSS
Scrutin n°9	Conseil scientifique de l'UFR	Usagers	2 titulaires pour représenter les étudiants du cycle Doctorat + 2 titulaires	En toute transparence

ARTICLE N°3 : CANDIDATURES RECEVABLES

Sont déclarées recevables les listes ci-dessous :

SCRUTIN N° 1 – CONSEIL D'UFR DE SOCIOLOGIE– COLLEGE A

Nom de la liste :	PU de l'UFR de sociologie
Délégué de la liste :	M. LAFARGE Géraud
Nombre de candidats sur la liste :	5
La liste comporte les candidatures individuelles de :	1) M. BODIN Romuald 2) Mme CARTIER Marie 3) M. CHARRIER Philippe 4) Mme MOULEVRIER Pascale 5) M. LAFARGE Géraud

SCRUTIN N° 2 – CONSEIL D'UFR DE SOCIOLOGIE– COLLEGE B

Voir attestation jointe pour formalité impossible (manque de candidats masculins)

Nom de la liste :	Agir pour l'UFR de sociologie
Délégué de la liste :	Mme HATZIPETROU-ANDRONIKOU Reguina
Nombre de candidats sur la liste :	5
La liste comporte les candidatures individuelles de :	1) Mme HATZIPETROU-ANDRONIKOU Reguina 2) M. SUTEAU Marc 3) Mme PONNET Marie 4) Mme D'HALLUIN Estelle 5) Mme LETEMPLE Céline

SCRUTIN N° 3 – CONSEIL D'UFR DE SOCIOLOGIE– COLLEGE BIATSS

Pas de personnels BIATSS masculins au sein de l'UFR

Nom de la liste :	Les personnels BIATSS de Sociologie
Délégué de la liste :	Mme PACOR Elodie
Nombre de candidats sur la liste :	2
La liste comporte les candidatures individuelles de :	1) Mme PACOR Elodie 2) Mme SAMSON Isabelle

SCRUTIN N° 4 – CONSEIL D'UFR DE SOCIOLOGIE– COLLEGE USAGERS

Nom de la liste :	So(cia)lidaire
Délégué de la liste :	Mme PINEL Audrey

Nombre de candidats sur la liste :	4 (2 titulaires et 2 suppléants)
La liste comporte les candidatures individuelles de :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mme. PINEL Audrey 2) M. MOUEZY Victor (Claire) 3) Mme LENOIR Eléa 4) M. ZELTNER-GALLETY Matthieu

SCRUTIN N° 5 – CONSEIL D’UFR DE SOCIOLOGIE – COLLEGE USAGERS

Nom de la liste :	SAPU (Sociologues Apprenti-es pour l’UFR)
Délégué de la liste :	M. POUILLOT -CHEVARA Théophile
Nombre de candidats sur la liste :	4 (2 titulaires et 2 suppléants)
La liste comporte les candidatures individuelles de :	<ol style="list-style-type: none"> 1) M. POUILLOT-CHEVARA Théophile 2) Mme STEPHAN Emersende 3) M. AUBRY Julien 4) Mme NOGUERA Tifany

SCRUTIN N° 6 – CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L’UFR DE SOCIOLOGIE – COLLEGE A

Nom de la liste :	PU de l’UFR de sociologie CS
Délégué de la liste :	M. LAFARGE Géraud
Nombre de candidats sur la liste :	3
La liste comporte les candidatures individuelles de :	<ol style="list-style-type: none"> 1) M. VION Antoine 2) Mme CARTIER Marie 3) M. LAFARGE Geraud

SCRUTIN N° 7 – CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L’UFR DE SOCIOLOGIE – COLLEGE B

Nom de la liste :	Collège B pour le conseil scientifique
Délégué de la liste :	Mme CHARVET Marie
Nombre de candidats sur la liste :	3
La liste comporte les candidatures individuelles de :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mme CHARVET Marie 2) M. COMBY Jean-Baptiste 3) Mme DARBUS Fanny

SCRUTIN N° 8 – CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L’UFR DE SOCIOLOGIE – COLLEGE BIATSS

Nom de la liste :	CS liste BIATSS
Délégué de la liste :	Mme ARBELOT Marie
Nombre de candidats sur la liste :	1
La liste comporte les candidatures individuelles de :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mme ARBELOT Marie

SCRUTIN N° 9 – CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L’UFR DE SOCIOLOGIE – COLLEGE USAGERS

Nom de la liste :	En toute transparence
Délégué de la liste :	Mme STEPHAN Emersende
Nombre de candidats sur la liste :	4 (2 titulaires et 2 suppléants)
La liste comporte les candidatures individuelles de :	<ol style="list-style-type: none"> 1) M. LOMBARD Léo 2) Mme STEPHAN Emersende 3) M. FERAND Mathieu 4) Mme REY Gabrielle

ARTICLE N°4 : AFFICHAGE

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage dans les locaux de l’UFR de Sociologie.

ARTICLE N°5 : RECOURS CONTRE LES ELECTIONS

La commission de contrôle des opérations électorales instituée dans chaque académie est saisie, au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats, de toutes les contestations présentées par les électeurs, par

la Présidente de Nantes Université ou par la Rectrice sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle siège auprès du tribunal administratif Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cedex

Elle doit statuer dans un délai de 15 jours.

Tout électeur ainsi que la Présidente de Nantes Université et la Rectrice ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le Tribunal Administratif de Nantes. Ce recours n'est valable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le Tribunal Administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Le Tribunal Administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

ARTICLE N°6 : PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

ARTICLE N°7 : EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 11 octobre 2024

Le Directeur de l'UFR Sociologie

Sébastien FLEURIEL

A handwritten signature in blue ink, reading 'Sébastien Fleuriel', written in a cursive style.

Extrait publié et transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :